

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi 19 juin 2025

Président Ludovic PROISY  
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 13  
Nombre de procurations : 06

Membres présents :

Ludovic <b>PROISY</b>	Isabelle <b>CANDELIER</b>	Guillaume <b>LIETARD</b>
Judith <b>TERNIER</b>	Charline <b>DECARNIN</b>	Éric <b>TIRLEMONT</b>
Christelle <b>DELEPLACE</b>	Marie-Claire <b>NAESSENS</b>	Vincent <b>DELMER</b>
Denise <b>DUCROUX</b>	Brigitte <b>MAINGUET</b>	
	Maurice <b>VANDEWALLE</b>	
	Théo <b>VANENGELANDT</b>	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**  
Yves **MARTIN** donnant pouvoir à Marie-Claire **NAESSENS**  
Jorge **DOS SANTOS** donnant pouvoir à Judith **TERNIER**  
Olivier **MORVAN** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**  
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Isabelle **CANDELIER**  
Aurélie **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

Membre absent :

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250619\_25

**MEL | Panneaux « Relais Informations Services – RIS » en numérique**

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Métropole Européenne de Lille pour la transformation des panneaux RIS en panneaux numériques, la commune de Vendeville a confirmé son intérêt et a dûment complété le questionnaire en ligne transmis par les services métropolitains.

À ce titre, la commune se positionne favorablement sur le **principe du passage à l'affichage numérique**, considérant les bénéfices annoncés en matière de communication locale, de réduction des coûts liés à l'impression, et d'optimisation des pratiques dans une perspective de développement durable.

- Propositions d'implantation**, deux emplacements sont envisagés à ce stade par la commune :
1. **Église de Vendeville** : l'emplacement actuel du panneau RIS existant est jugé peu visible. Il est proposé de **le déplacer à proximité immédiate**, afin d'assurer une meilleure visibilité depuis la route, tout en conservant la cohérence avec le centre-village.
  2. **Croisement rue de la Ferrière / rue de Fâche** : ce point d'entrée stratégique de la commune permettrait une visibilité accrue pour les automobilistes et les riverains, tout en desservant une zone résidentielle importante.

Ces propositions d'implantation ont pour objectif de **renforcer l'impact des communications diffusées** sur le territoire communal, en s'adaptant aux flux de passage et aux usages quotidiens des administrés.

La commune est également favorable à la **possibilité d'intégrer les informations municipales** sur ces futurs panneaux numériques, afin d'en faire un support partagé entre la MEL et les communes.

La MEL a indiqué que l'ensemble des demandes et questions formulées seront intégrées dans le cahier des charges du futur appel d'offres. Un retour plus précis est attendu dans les semaines ou mois à venir.

### LE CONSEIL MUNICIPAL CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- o **DE PROPOSER**, dans le cadre de l'AMI pour la transformation des panneaux RIS, les sites suivants :
  - ✓ **Église de Vendeville** : l'emplacement actuel du panneau RIS existant est jugé peu visible. Il est proposé de **le déplacer à proximité immédiate**, afin d'assurer une meilleure visibilité depuis la route, tout en conservant la cohérence avec le centre-village.
  - ✓ **Croisement rue de la Ferrière / rue de Fâche** : ce point d'entrée stratégique de la commune permettrait une visibilité accrue pour les automobilistes et les riverains, tout en desservant une zone résidentielle importante.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord  
Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance

  
 Charline DECARNIN

Le Maire,

  
 Ludovic PROISY